NOUVELLES DU SECTEUR

QUÉBEC : AUDIENCES POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE EN MARCHÉ DES PORCS

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a amorcé le 20 novembre les audiences d'arbitrage en vue du renouvellement de la Convention de mise en marché des porcs. Les audiences se sont ensuite poursuivies tout le reste de la semaine. L'obtention d'une nouvelle formule de prix est au cœur des enjeux de cet arbitrage pour le renouvellement de la convention.

Du côté des Éleveurs de porcs du Québec, Julien Racicot, économiste et directeur adjoint des Affaires économiques, a illustré que des investissements massifs ont été faits pour optimiser et accroître la capacité d'abattage au Québec. Or, une production décroissante et un sous-investissement majeur seraient observés du côté des éleveurs depuis plusieurs années. M. Racicot a conclu sa présentation en soulignant que la formule de prix actuelle devait évoluer pour tenir compte de deux principes indissociables : une nouvelle référence basée sur le prix de la viande et une plus-value en reconnaissance de la qualité, des attributs et des exigences de marchés rencontrés par le porc du Québec.

Gilbert Lavoie, de la firme Forest Lavoie Conseil, a ensuite présenté une analyse effectuée par celle-ci quant à l'évolution du prix des porcs et de la carcasse reconstituée aux États-Unis. Il a fait valoir que la formule de prix actuelle ne permet plus d'obtenir un prix concurrentiel dans le contexte québécois. Il a ensuite précisé qu'une nouvelle formule de prix devrait permettre à la fois aux producteurs et aux abattoirs de soutenir la concurrence à moyen et long terme.

Mario Côté, un éleveur ayant également des intérêts dans l'abattoir L.G. Hébert et Fils, a témoigné à titre d'acheteur. Il a indiqué que ses activités en tant qu'acheteur sont très rentables, ce qui n'est pas le cas pour les éleveurs qu'il côtoie qui ne recevraient pas un prix leur permettant d'investir dans leurs entreprises.

Daniel Mercier Gouin, professeur en agroéconomie à l'Université Laval a conclu l'argumentaire des Éleveurs. Il a démontré que le plan conjoint du porc est rendu à un stade de maturité permettant de viser l'atteinte d'objectifs communs dans le développement de la chaîne de valeur. M Gouin a fait valoir que, dans ce contexte, « la référence de prix méritait d'être revue pour un meilleur partage de la valeur ajoutée entre tous les acteurs de la filière ». Le professeur a aussi rappelé que l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) n'a pas été conçue pour pallier une détermination inadéquate du prix du marché.

Du côté des acheteurs, Olymel a demandé à M. Yves Richelle, chargé de cours de l'Université de Montréal et économiste, de témoigner. Sa présentation visait notamment à démontrer que la référence utilisée actuellement dans la formule de prix du porc Qualité Québec « apparaît parfaitement appropriée ». Il a poursuivi en insistant sur l'importance de préserver une marge différentielle entre le prix de référence et la valeur de la carcasse de porc reconstituée pour permettre à la division d'abattage des acheteurs de payer leurs coûts de production.

En faisant référence à la différence de capacité d'abattage et de production de porcs au Québec, M. Richelle a reconnu que le prix payé doit permettre, autant aux éleveurs qu'aux abattoirs, de préserver leur capacité concurrentielle.

La semaine s'est conclue par les présentations d'Yvan Brodeur, vice-président approvisionnement volaille et Simon Caron, directeur à l'approvisionnement des porcs, tous deux d'Olymel. M. Brodeur a démontré à la Régie que les profits de la division porcine d'Olymel étaient trop faibles pour pouvoir payer les porcs selon la nouvelle formule de prix proposée par les Éleveurs. M. Caron a ensuite présenté une proposition d'Olymel pour la révision de la formule de prix. Il a aussi insisté sur la nécessité d'avoir des pénalités pour les éleveurs qui ne respectent pas les procédures établies pour la mise à jeun et le tatouage des porcs. Les audiences reprendront ce jeudi 29 novembre.

Sources : Flash 19, 20, 21, 22, 23 nov. 2018

CHINE: LA PESTE PORCINE AFRICAINE S'ÉTEND

Un premier cas de peste porcine africaine a été confirmé dans la province de Sichuan, au sud-ouest de la Chine ainsi que dans

Fast Genetics™ NUTRITION ATHENA INC. Hypor A Hendrix Genetics Company